

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
17/04/2024
Date d'affichage
25/04/2024
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....15
Votants.....19
Réf : 2024-026
Objet : Marché public : rénovation énergétique du complexe sportif - attribution du lot 1 et 6
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 29/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 29/04/2024
Le Maire, A. MOMON

Le vingt cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Elisabeth FRONTIN
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Hermann TYNDAL
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN

Absent(s) :
Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX

Réf : 2024-026- Marché public : rénovation énergétique du complexe sportif - attribution du lot 1 et 6

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire,

- **RAPPELER** que suite au lancement de la consultation auprès des entreprises en mars dernier des 2 lots non encore attribués du marché de la rénovation énergétique du complexe sportif, l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (ARC 77) a présenté son analyse aux élus le 22 avril 2024. Les deux lots concernés sont :
 - Lot 1, travaux de toiture-étanchéité thermique
 - Lot 6, renforcement de toiture-maçonnerie
- **INFORMER** qu'aucune objection aux propositions de l'AMO n'a été formulée lors de cette présentation.
- **INVITER** le Conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à engager le marché :
 - Avec l'entreprise Lécuyer pour le lot 1 (montant de base 89 907,80 € HT, montant optionnel 24 666, 80€ HT) et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.
 - Avec l'entreprise EGDB pour le lot 6 (montant 58 885 € HT) et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Après débat, à l'unanimité le Conseil municipal, valide ces propositions

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25 avril 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX